

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 26 novembre 2020

N° 263/11/2020 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU D'ESCATALENS - RAPPORT D'ACTIVITE 2019

L'an deux mille vingt, le jeudi 26 novembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis à la Salle des Fêtes d'Ardus, 82130 Lamothe-Capdeville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 novembre 2020.

Présents Titulaires : 45

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danièle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Hervé CAMINEL, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Axel DE LABRIOLLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Thierry DEVILLE, Sandrine DIAZ, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, Stéphane GONZALEZ, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Jean-Louis IBRES, Khalid LAABID, Francis LABRUYERE, Sandrine LAGARDE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Stéphanie OLIVE, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 3

Mesdames, Messieurs, Michel CORNILLE à Brigitte BAREGES, Paul GRAND à Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT à Nadine BOUVET.



**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année tout délégataire de service public doit remettre à l'autorité délégante un rapport d'activité comportant notamment les comptes retraçant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Après analyse de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

- La Société VEOLIA Eau, située 291 Rue des peupliers à Grisolles, est délégataire du service public d'eau potable de la Ville d'Escatalens, depuis le 1er janvier 2012 pour une durée de 19 ans s'achevant le 31 décembre 2031.
- C'est une délégation de gestion et d'exploitation du service, de « type affermage ». Cela veut dire que la Ville d'Escatalens conserve la gestion des investissements et infrastructures qu'elle met à disposition du délégataire ou « fermier », qui lui verse une redevance.
- La compétence eau potable a été transférée au Grand Montauban au 1er janvier 2020.

Partie 1 - Présentation générale de la délégation : caractéristiques

Couverture du service délégué :

- 1162 habitants desservis
- 452 abonnés
- Volume prélevé : 71 655 m3
- Volume produit : 60 208 m3
- Volume mis en distribution : 59 376 m3

Description des installations :

- 1 UMT (unité mobile de traitement) : 600 m3/j
- 1 château d'eau d'une capacité de 300 m3
- 32 km de réseau

Coût du service :

- Prix global (y compris redevance Agence de l'Eau) pour un foyer type (120m3) : 1.91 € TTC/m3.

ESCATALENS Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2020	Montant Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2020	N/N-1
Part délégataire			103,31	105,56	2,18%
Abonnement			26,38	26,96	2,20%
Consommation	120	0,6550	76,93	78,60	2,17%
Part syndicale			60,50	60,50	0,00%
Abonnement			12,50	12,50	0,00%
Consommation	120	0,4000	48,00	48,00	0,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	120	0,0982	11,78	11,78	0,00%
Organismes publics			39,60	39,60	0,00%
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3300	39,60	39,60	0,00%
Total € HT			215,19	217,44	1,05%
TVA			11,84	11,96	1,01%
Total TTC			227,03	229,40	1,04%
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3			1,89	1,91	1,06%

Partie 2 - Les comptes de la délégation

Le compte de résultat : charges et produits d'exploitation de l'année

Le tableau ci-dessous synthétise les comptes de la délégation :

Collectivité: I7750 - ESCATALENS AEP

Eau

LIBELLE	2018	2019	Ecart %
PRODUITS	102 518	100 988	-1.49 %
Exploitation du service	41 361	43 139	
Collectivités et autres organismes publics	45 618	47 031	
Travaux attribués à titre exclusif	11 905	4 478	
Produits accessoires	3 633	6 340	
CHARGES	122 893	119 665	-2.63 %
Personnel	22 863	18 883	
Energie électrique	2 818	2 774	
Produits de traitement	126	0	
Analyses	2 904	3 912	
Sous-traitance, matières et fournitures	19 140	18 611	
Impôts locaux et taxes	2 643	2 879	
Autres dépenses d'exploitation:	6 400	5 760	
<i>télécommunications, poste et telegestion</i>	312	828	
<i>engins et véhicules</i>	2 369	2 166	
<i>informatique</i>	1 499	2 242	
<i>assurances</i>	180	674	
<i>locaux</i>	1 108	751	
<i>autres</i>	935	- 901	
Frais de contrôle	1 252	1 314	
Contribution des services centraux et recherche	3 303	3 348	
Collectivités et autres organismes publics	45 618	47 031	
Charges relatives aux renouvellements	15 198	15 598	
<i>fonds contractuel (renouvellements)</i>	15 196	15 598	
Pertes sur créances irrécouvrables-Contentieux recouvrement	632	1 557	
RESULTAT AVANT IMPOT	- 20 375	- 18 677	8.33 %
RESULTAT	- 20 374	- 18 677	8.33 %

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006.

3/21/2020

- Résultat 2019 : en amélioration par rapport à l'exercice 2018.

Partie 3 - La qualité du service

Les faits marquants :

- Le délégataire a étudié un projet de filière pérenne pour traiter l'eau de la nappe actuellement contaminée par la présence de la molécule de métochloro (présente dans la composition d'un herbicide céréalier) et de ses métabolites (forme ESA) qui génère régulièrement des non conformités de l'eau au regard du Code de la santé publique. L'APS (avant-projet sommaire) a été présenté à la collectivité par le délégataire en 2017. La collectivité a confié au délégataire la mise en place d'une unité mobile de traitement au charbon actif en grain. Les travaux ont débuté dernier trimestre 2019. La mise en service a été réalisée en janvier 2020.

- La cuve du réservoir est fuyarde et devrait être expertisée et réhabilitée : cette intervention devient urgente. La collectivité a missionné l'APAVE pour réaliser cette expertise.

Les usagers du service délégué :

- 3 branchements créés

- 0 ml d'extension de réseaux
- 26 compteurs remplacés

Qualité de l'eau :

- Taux de conformité des prélèvements microbiologiques : 100 %
- Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques : 45.5 %
- Non conformités sur l'année : ESA-métolachlore / température de l'eau / équilibre calco-carbonique

Réclamations et contentieux :

- Aucune réclamation écrite
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 11.06 u/1000 abonnés
- 2.07 % de taux d'impayés

Actions d'amélioration du service :

- Obtenir un arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection et donnant autorisation de prélèvement
- Prévoir un dispositif anti-intrusion sur le puits et le réservoir
- Prévoir un éclairage dans le réservoir, travaux à inclure le cas échéant aux travaux de réfection de la cuve

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 octobre 2020,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable du Bureau Communautaire du 17 novembre 2020, il vous est demandé de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2019 relatif à la Délégation de Service Public Eau d'Escatalens, tel qu'annexé à la présente délibération.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

PREND ACTE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

02 DEC. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

02 DEC. 2020

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 novembre 2020

La Présidente,
Brigitte BAREGES

